



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit du mois de juillet à dix-huit heures et quarante minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 12 juillet 2024, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Joël TAVARS, Rosette GRADEL, José OUANA, Annick CARMONT, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

**Etaient représentés :** MM. Rose-Marie LOQUES (Pierre PORLON), Thierry FULBERT (Sylvia SERMANSON), Jacques RAMAYE (Marcelin CHINGAN), Marie-Alice RUSCADE (Jean ANZALA), Seetha DOULAYRAM (Joseph HILL), Justine BENIN (Hermann SAINT-JULIEN).

**Etaient absents excusés :** MM. Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Jérôme CHOUNI, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Bernard RAYAPIN.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	23	6	6	

*Le quorum étant atteint, vingt-trois (23) Conseillers étant présents, six (6) représentés, et six (06) absents excusés. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur José OUANA est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

*Entretien, réparation, fourniture, dépose et pose  
de climatiseurs pour la Ville, le CCAS et la Caisse des Ecoles*

*11/DCM2024/116*

*Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande publique,*

Considérant que pour répondre aux besoins de la Ville de Le Moule, du CCAS et de la Caisse des Ecoles en matière d'entretien, de réparation, de fourniture, de dépose et de pose de climatiseurs, une consultation a été lancée le 02/02/2023.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240718-11DCM2024116-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2024  
Date de réception préfecture : 02/08/2024

Notifiée et publiée le 05/08/2024

Considérant que, compte tenu de l'estimation financière des besoins, une procédure d'appel d'offres ouvert prévue aux articles L.2124-1 et R.2124-2 1° du Code de la commande publique a été mise en œuvre.

Considérant que dans l'impossibilité de connaître à l'avance les quantités à commander et la périodicité des besoins, la technique d'achat qui a été retenue est celle de l'accord cadre à bon de commande mono attributaire avec montant minimum et maximum comme suit :

Accord cadre à bons de commande		
Lot unique	DUREE	
	Montant Minimum /4 ans	Montant Maximum/ 4 ans
Entretien réparation et fourniture dépose et pose de climatiseurs pour la ville de Le Moule	200 000 € HT	1 000 000,00 € HT
Entretien réparation et fourniture dépose et pose de climatiseurs pour le CCAS	30 000,00 € HT	200 000,00 € HT
Entretien réparation et fourniture dépose et pose de climatiseurs pour la CDE	30 000,00 € HT	200 000,00 € HT

Considérant que le marché a été attribué le 03/08/2023 par la commission d'appel d'offres à la société IDEX ENERGIE ANTILLES GUYANE, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de la consultation.

Considérant que le conseil municipal l'a autorisé à signer le marché par une délibération 3/DCM2023/81 du 19/09/2023 et que celui a pris effet à compter de la date de sa notification au titulaire, soit le 19/10/2023 pour une durée de 4 ans.

Considérant qu'enfin, qu'il y a nécessité :

- D'abord d'introduire dans le marché des bâtiments supplémentaires entrant dans le parc immobilier de la ville après construction, acquisition, location

Accuse de réception en préfecture  
971-219711173-20240718-11DCM2024116-DE  
Date de réception : 02/08/2024  
Date de réception préfecture : 02/08/2024

- Qu'ensuite de mettre à jour le nombre total de climatiseurs dont la maintenance incombe à l'entreprise titulaire du marché en raison de l'évolution du parc ;
- Qu'enfin, qu'il convient d'amender la répartition de climatiseurs par bâtiment pour tenir compte de cette évolution du parc et des nouveaux recensements effectués.

### ■ Nouveau Bâtiments entrant dans le Parc des équipements de la Ville :

Considérant que les bâtiments à intégrer dans le parc immobilier de la ville sont les suivants :

- Annexe 3 situé à l'Angle des rues Saint-Jean et Joffre : 11 climatiseurs
- Stade Municipal : 7 climatiseurs
- Le presbytère : 4 climatiseurs
- Maison de Quartier de Fatima : 1 climatiseur

### ■ Nouveau nombre de climatiseurs

Considérant que le nombre de climatiseur est porté à 297 au lieu de 230.

### ■ Localisation et répartition des climatiseurs par entité

VILLE			
Nom du service ou bâtiment	Nombre Ajouter de climatiseur	Nombre existant répertorié	Total
Cimetière	1	1	2
Police Municipale	5	7	12
Annexe 1 (RH + Affaires scolaire)	5	15	20
Mairie ( 2 niveaux)	Sans objet	14	14
Annexe 2 (3 niveaux)	Sans objet	16	16
Ecole A. Girard	4	5	9
Bibliothèque	20	16	36
Local Syndical	1	2	3
Centre Administratif de Cadenet	1	12	13

Accusé de réception en préfecture  
 971-219711173-20240718-11DCM2024116-DE  
 Date de télétransmission : 02/08/2024  
 Date de réception préfecture : 02/08/2024

Centre de Développement Humain (Local provisoire)		2	2
Maison de quartier Guénette	1	3	4
Régie des Sports		6	6
Centre Robert LOYSON (Bureaux + Salle spectacle)	6	41	47
Centre d'hébergement	1	26	27
Piscine		2	2
CTM		24	24
Annexe 3	11	entrant	11
Stade Municipal	7	entrant	7
Presbytère	4	entrant	4
Maison de quartier Fatima	1	entrant	1
Ecole provisoire Laure Laurent Soliveau	13	entrant	13
<b>CCAS</b>			
Bâtiment rue Césario Sibon Petite Guinée	1	17	18
<b>CDE</b>			
Cuisine centrale	5	1	6
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>210</b>	<b>297</b>

*Où le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges de vues,  
DÉCIDE A L'UNANIMITE  
Vote à scrutin public*

**Article 1 :** D'autoriser le Maire à procéder à la passation d'un avenant pour modifier le marché sur les différents points susmentionnés et actualiser les informations portées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières et le Bordereau des Prix.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240718-11DCM2024116-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2024  
Date de réception préfecture : 02/08/2024

**Article 2 :** Dit que, compte tenu de la technique d'achat utilisée, l'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

**Article 3 :** Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens» ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Fait à Le Moule, le 18 Juillet 2024

**Pour avis conforme**

**Le Maire,**

**Le Secrétaire**

**José OUANA**



**Pour Le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint:**

**Jean ANZALA**

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240718-11DCM2024116-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2024  
Date de réception préfecture : 02/08/2024

Notifiée et publiée le 05/08/2024